



Compte rendu du 25/10/21

## **Un vote unanime pour des actions concrètes de prévention des risques professionnels**

Le CTMJS était convoqué sur les **orientations stratégiques ministérielles en matière de politique de prévention des risques professionnels** dans les services et établissements relevant du ministère de l'Éducation Nationale. M. Herlicoviez en a assuré la présidence.

Peu de réponses aux déclarations préalables. M. Fournier, pour le secrétariat général a redit son intention de partager les "irritants" et le « plan d'action » dans un groupe de travail dédié. Solidaires et EPA ont interpellé la DJEPVA sur les BAFA « SNU ». En vain.

Malgré deux groupes de travail en amont où les syndicats ont exposé les mêmes demandes visant à rendre le document plus contraignant, l'administration n'avait toujours pas le mandat de déterminer des objectifs précis, c'est à dire engageants, comme par exemple un nombre de médecins de prévention par agents, une charte du temps par services, l'obligation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et de ses mises à jour.

Sur tous ces sujets les syndicats ont bataillé. En effet, la dégradation des conditions de travail sont partout présentes. Cela exigerait une évaluation précise, des actions de prévention, des moyens dédiés et des indicateurs. Les budgets et donc les décisions politiques sont en cause. En l'absence des cabinets ou des ministres, l'administration se retrouve seule à entendre nos revendications. Elle en partage le sens, mais n'a pas les moyens d'agir.

Au fil de la discussion, EPA a noté des approches syndicales différentes.

Chaque syndicat de l'UNSA a voulu développer un alinéa sur la spécificité des risques de ses mandants : Inspecteurs, Professeurs de sport, CEPJ et CTPS. La CFDT et l'administration ont dit qu'il ne s'agissait pas de développer toutes les spécificités des corps du MENJS. Nous n'y étions pas favorables non plus.

L'administration a ajouté cependant un point indiquant la vigilance à apporter aux personnels transférés en référence à l'arrêté de restructuration.

Le SNEP a porté un amendement sur la pratique du sport dans les services et y avait ajouté la mention que cela permettait aux PS de parfaire leur expertise. Ce dernier bout de phrase pourtant repris par l'administration a été enlevé à la demande de la CFDT et de la CGT. Pour EPA, si la pratique d'activités physiques et sportives est bénéfique pour la santé, le document soumis ce jour ne doit pas être confondu avec le plan de formation continue des agents.

La CFDT a demandé un comité de suivi dédié aux établissements au niveau national. EPA s'est abstenu sur la proposition, car nous pensons que les établissements doivent rester intégrés au fonctionnement « Jeunesse et Sport ».

EPA a présenté un amendement sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique. Toutes les organisations syndicales l'ont soutenu sauf le SEJS qui s'est abstenu.

**Les organisations syndicales, après 4h30 de proposition d'amendements, débats et votes, ont émis un vote unanime contre des orientations qui ne fixent aucun objectif précis.**

**Un CTMJS est reconvoqué sur le même sujet le 2 novembre.**

## **Charte de la sécurité routière**

Signée en 2017, elle fait l'objet d'actualisations. Elle sera signée d'ici la fin de l'année. Elle est destinée à être jointe aux documents remis lors de l'usage de véhicules de service. Cela nous a donné l'occasion de signaler que ceux-ci étaient en nombre insuffisant. La charte a été adoptée à l'unanimité.

## **Point sur la situation sanitaire reporté**

Ce sujet avait été demandé fin août pour préparer la rentrée. Les syndicats ont demandé que ce point permette un retour d'expérience pour analyser et mieux se préparer à des situations similaires. Ce point sera examiné le 2 novembre.